



## Non aux éoliennes industrielles en Périgord : Retrait du permis dans la Double !

Mardi 11 juillet 2017, grâce au Tour de France, le Périgord montrait au monde entier les richesses de ses paysages, de ses villes et de ses villages. Au même moment, la préfecture de la Dordogne approuvait le permis de construire de cinq éoliennes de 182 mètres de haut à Puymangou et Parcoule dans la mythique forêt de la Double, chantée par l'écrivain périgourdin Eugène Le Roy.

Ce permis de construire a été accordé **contre l'avis des Périgourdins** :

- **contre l'avis des habitants et des élus du bassin de vie** qui se sont exprimés à une écrasante majorité lors des enquêtes publiques sur les risques environnementaux, économiques, sanitaires et sociaux que font courir de tels projets ;
- **contre l'avis des élus du Conseil départemental**, qui dans un vote à l'unanimité ont estimé que ces machines hors d'échelle ne sont pas adaptées au Périgord ;
- et alors qu'une **manifestation contre les éoliennes industrielles avait réuni 500 personnes** à Nontron le 25 mars dernier.

Si des éoliennes sont érigées dans la forêt de la Double, qui demain pourra s'opposer à ce qu'il y en ait d'autres dans tout le département ? Les promoteurs y ont déjà envisagé de nombreux projets.

Or ces projets gigantesques sont en contradiction totale avec notre économie du tourisme qui serait mise en péril par leur aboutissement. Et il existe d'autres énergies renouvelables adaptées au Périgord que nous défendons.

**La Préfecture de la Dordogne a tenu à annoncer que les éoliennes ne seront pas construites** si elle ne donne pas l'autorisation d'exploiter et la dérogation à l'interdiction de détruire 12 espèces protégées ; elle se prononcera à l'automne.

Les organisations départementales suivantes **demandent le retrait immédiat du permis des éoliennes dans la Double** :

- le collectif *FORCES PERIGORD*, qui rassemble 7 associations et 2000 membres ;
- la *SEPANSO Dordogne* - Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest - reconnue d'utilité publique, affiliée à France Nature Environnement – FNE ;
- les *VMF Dordogne* - Vieilles Maisons Françaises - association reconnue d'utilité publique ;
- la *SPPEF Dordogne* - Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France - reconnue d'utilité publique ;

- le *SDHPA Dordogne* - Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air - qui représente un des secteurs économiques les plus porteurs du département avec 200 entreprises, 18 000 emplacements et environ 800 salariés ;
- l'association *Sites en Périgord*, qui rassemble les sites touristiques les plus visités du Périgord, soit 1,5 million de visiteurs en 2016 ;
- *ACOM 24* - Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs de la Dordogne - qui rappelle que la Dordogne est traversée par un couloir migrateur majeur.

Ces défenseurs du Périgord et de ses habitants attendent une décision finale de refus.

Ils mettent en garde contre les conséquences d'autorisations de projets qui sont complètement rejetés par les populations et une grande majorité d'élus et d'acteurs économiques.

*Communiqué signé le 21 août 2017 par : FORCES PERIGORD (Citoyenneté Environnement Périgord - CEP, Défense du val de Dronne et de la Double – Asso3D, Vents Contraires 24 – VC24, Vivre Informer Agir en Périgord-Limousin -VIAPL, Haute Vallée de la Nizonne - HVN, Protégeons le Haut Périgord Noir - PHPN, Vents Contraires à Saint-Geyrac) - SEPANSO Dordogne – VMF Dordogne – SPPEF Dordogne - SDHPA Dordogne – Sites en Périgord – ACOM 24*

Contact : 06 28 22 54 52